COMPTES ANNUELS 2011

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

ASS HOLO 3

7, rue du Général Cassagnou
68300 SAINT LOUIS
Tél. 03 89 69 82 08
Fax. 03 89 67 74 06
APE : 7219Z-
Siret : 34067345800022

Cegid EXPERT

BLOSER

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'orde de LYON

68460 LUTTERBACH

Tél. 03 89 52 86 90 | Fax. 03 89 52 86 99 | Courriel. rbloser@hrnet.fr | Web.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	40 750,00	33 372,22	7 377,78	15 377,78
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	1 081 174,52	792 368,53	288 805,99	121 891,82
Autres immobilisations corporelles	775 101,70	620 651,97	154 449,73	244 107,63
Immob. en cours / Avances et acomptes	226 310,52		226 310,52	222 784,84
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**2 123 336,74**	**1 446 392,72**	**676 944,02**	**604 162,07**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	6 644,67		6 644,67	2 618,00
En cours de production de services	226 051,00		226 051,00	45 381,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés	254 798,18	29 965,25	224 832,93	136 812,78
Autres créances	648 438,68		648 438,68	566 268,79
Divers				
Valeurs mobilières de placement	507 238,03		507 238,03	643 728,03
Disponibilités	271 458,03		271 458,03	339 523,38
Charges constatées d'avance	4 155,72		4 155,72	6 906,30
ACTIF CIRCULANT	**1 918 784,31**	**29 965,25**	**1 888 819,06**	**1 741 238,28**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**4 042 121,05**	**1 476 357,97**	**2 565 763,08**	**2 345 400,35**

Bilan

	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	640 285,87	640 285,87
Autres réserves	435 927,58	434 624,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	**50 575,92**	**1 303,56**
Subventions d'investissement	865 700,51	818 108,29
FONDS PROPRES	**1 992 489,88**	**1 894 321,74**
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	40 000,00	3 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**40 000,00**	**3 000,00**
Fonds dédiés sur subventions	223 826,00	147 985,00
FONDS DEDIES	**223 826,00**	**147 985,00**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 140,67	62 290,97
Dettes fiscales et sociales	205 882,39	149 218,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 081,14	33 969,40
Produits constatés d'avance	32 343,00	54 615,00
DETTES	**309 447,20**	**300 093,61**
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**2 565 763,08**	**2 345 400,35**

Compte de résultat

	31/12/2011	31/12/2010	Abs.(M)	Abs.(%)
Production vendue (services)	550 465,72	615 878,39	-65 412,67	-10,62
Chiffre d'affaires net	**550 465,72**	**615 878,39**	**-65 412,67**	**-10,62**
Production stockée	180 670,00	-25 790,00	206 460,00	-800,54
Production immobilisée	97 971,00	22 465,00	75 506,00	336,11
Subventions d'exploitation	592 857,50	616 462,12	-23 604,62	-3,83
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	152 847,37	135 027,00	17 820,37	13,20
Autres produits	5 612,36	7 295,81	-1 683,45	-23,07
Total I	**1 580 423,95**	**1 371 338,32**	**209 085,63**	**15,25**
Achats de matières premières et autres approvi	171 644,55	179 561,64	-7 917,09	-4,41
Autres achats et charges externes (a)	276 264,10	300 168,67	-23 904,57	-7,96
Impôts, taxes et versements assimilés	14 763,72	13 170,28	1 593,44	12,10
Salaires et traitements	539 145,46	539 677,81	-532,35	-0,10
Charges sociales	244 323,72	246 958,03	-2 634,31	-1,07
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	187 395,02	170 848,92	16 546,10	9,68
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation	7 333,25	9 800,00	-2 466,75	-25,17
- Pour risques et charges : dotations aux provisi	263 826,00	150 985,00	112 841,00	74,74
Autres charges	2 000,00	2 000,00		
Total II	**1 706 695,82**	**1 613 170,35**	**93 525,47**	**5,80**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-126 271,87**	**-241 832,03**	**115 560,16**	**-47,79**
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 108,51	4 400,81	2 707,70	61,53
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrer	743,43	399,01	344,42	86,32
Total V	**7 851,94**	**4 799,82**	**3 052,12**	**63,59**
Intérêts et charges assimilées (4)	216,93	121,42	95,51	78,66
Total VI	**216,93**	**121,42**	**95,51**	**78,66**
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	**7 635,01**	**4 678,40**	**2 956,61**	**63,20**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III	**-118 636,86**	**-237 153,63**	**118 516,77**	**-49,97**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2011	31/12/2010	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations en capital	156 895,78	130 115,94	26 779,84	20,58
Total produits exceptionnels (VII)	**156 895,78**	**130 115,94**	**26 779,84**	**20,58**
Sur opérations en capital		289,75	-289,75	-100,00
Total charges exceptionnelles (VIII)		**289,75**	**-289,75**	**-100,00**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**156 895,78**	**129 826,19**	**27 069,59**	**20,85**
Participation des salariés aux résultats (IX)	36 248,00		36 248,00	
Impôts sur les bénéfices (X)	-48 565,00	-108 631,00	60 066,00	-55,29
Total des produits (I+III+V+VII)	**1 745 171,67**	**1 506 254,08**	**238 917,59**	**15,86**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 694 595,75**	**1 504 950,52**	**189 645,23**	**12,60**
BENEFICE OU PERTE	**50 575,92**	**1 303,56**	**49 272,36**	**NS**

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : HOLO 3

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011, dont le total est de 2 565 763 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 50 576 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/02/2012 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2011 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Opérations de recherche et d'étude partiellement exécutées à la clôture de l'exercice : conformément au règlement CRC n° 99-08, l'association a fait le choix de la méthode à l'achèvement. Le chiffre d'affaire n'est comptabilisé qu'à l'achèvement des contrats. En cours d'opération, les travaux en cours sont constatés à la clôture de l'exercice à hauteur des charges qui ont été enregistrées. L'association dispose d'outils de gestion lui permettant d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison. L'association a cependant choisi de ne pas prendre en compte les éventuelles charges financières correspondantes.
Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, les travaux en cours sont limités au montant du contrat. Une provision pour risques égale à la différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà réalisée à la clôture de l'exercice est comptabilisée.

Fonds dédiés : la part des subventions de fonctionnement qui n'a pu être encore utilisée à la clôture de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Subvention pour le projet Tunnel de Mesure versée par la région pour 50 000 €.

Au 31/12/2011, les matériels utilisés et les heures passées à la conception de ce projet d'élèvent à 50 947 € et ont été immobilisés.

Cette subventions sera reprise sur la durée d'amortissement des travaux, soit 3 ans à compter de l'achèvement du tunnel de mesure qui devrait intervenir courant 2012.

Subventions pour le projet ECOTECH ECOCND versées par la Région pour 176 254 € et le FEDER pour 71 267 €.

Le projet ECOTECH ECOCND est un projet de création d'un capteur utilisant la technique ultrasons et vision pour la détection des défauts sans émission de polluants.

Deux subventions d'un montant total de 247 523 € sont inscrites en subvention d'investissement pour la conception de ce projet :
- une subvention Région pour 176 256 €,
- une subvention FEDER pour 71 267 €.

Les matériels utilisés et les heures passées à la construction de ce prototype sont immobilisées à hauteur du financement octroyé par les organismes publics.

Au 31/12/2011, les heures passées à la conception de ce projet d'élèvent à 82 440 € et ont été immobilisés.

Ces subventions seront reprises sur la durée d'amortissement des travaux, soit 3 ans à compter de l'achèvement du projet qui devrait intervenir courant 2012.

Subventions pour le projet NUMERISATION 2D 3D versées par la Région pour 33 750 €, par le Conseil Général our 45 000 € et le FEDER pour 13 642 €.

Le projet NUMERISATION 2D 3D est un projet de mise à jour des équipements de numérisation 3D et d'apport d'applications nouvelles en réalisant le lien entre la numérisation 2D et 3D.

Trois subventions d'un montant total de 92 392 € sont inscrites en subvention d'investissement pour la conception de ce projet :
- une subvention Région pour 33 250 €,
- une subvention du Conseil Général pour 45 000 €,
- une subvention FEDER pour 13 642 €.

Les matériels utilisés à la construction de ce prototype sont immobilisées à hauteur du financement octroyé par les organismes publics.

Au 31/12/2011, les matériels utilisés à la conception de ce projet d'élèvent à 50 856 € et ont été immobilisés.

Ces subventions seront reprises sur la durée d'amortissement des travaux, soit 3 ans à compter de l'achèvement du projet qui devrait intervenir courant 2012.

Subventions pour le projet CONTROLE CLAD versées par la Région pour 11 250 € et le FEDER pour 4 791 €.

Faits caractéristiques

Le projet CONTROLE CLAD est un projet de conception d'un outil de contrôle du procédé CLAD.

Deux subventions d'un montant total de 16 041 € sont inscrites en subvention d'investissement pour la conception de ce projet :
- une subvention Région pour 11 250 €,
- une subvention FEDER pour 4 791 €.

Les matériels utilisés à la construction de ce prototype sont immobilisées à hauteur du financement octroyé par les organismes publics.

Au 31/12/2011, les matériels utilisés à la conception de ce projet d'élèvent à 17 329 € et ont été immobilisés.

Ces subventions seront reprises sur la durée d'amortissement des travaux, soit 3 ans à compter de l'achèvement du projet qui devrait intervenir courant 2012.

Subventions pour le projet GREEN TESTING versées par Ixtrem pour 99 488 €.

Le projet GREEN TESTING est un projet qui vise à introduire dans l'industrie des démarches plus écologiques dans la mise en oeuvre des techniques de Contrôle Non destructif.

Une subvention d'un montant de 99 488 € est inscrite en subvention d'investissement pour la conception de ce projet.

Les frais engagés et les heures passées à la construction de ce prototype sont immobilisées à hauteur du financement octroyé par les organismes publics.

Au 31/12/2011, les frais engagés et les heures passées à la conception de ce projet d'élèvent à 24 738 € et ont été immobilisés.

Ces subventions seront reprises sur la durée d'amortissement des travaux, soit 3 ans à compter de l'achèvement du projet.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 750			40 750
Immobilisations incorporelles	**40 750**			**40 750**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	848 501	232 674		1 081 175
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	46 087			46 087
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	705 037	23 977		729 015
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	222 785	140 796	137 270	226 311
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 822 410**	**397 447**	**137 270**	**2 082 587**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**1 863 160**	**397 447**	**137 270**	**2 123 337**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		397 447		397 447
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**397 447**		**397 447**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		137 270		137 270
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**137 270**		**137 270**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 372	8 000		33 372
Immobilisations incorporelles	**25 372**	**8 000**		**33 372**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	726 609	65 760		792 369
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	29 384	3 371		32 754
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	477 633	110 265		587 898
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 233 625**	**179 395**		**1 413 021**
ACTIF IMMOBILISE	**1 258 998**	**187 395**		**1 446 393**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 907 393 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	254 798	254 798	
Autres	648 439	648 439	
Charges constatées d'avance	4 156	4 156	
Total	**907 393**	**907 393**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	8 204
Total	**8 204**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques & charges et fonds dédiés	150 985	263 826	150 985		263 826
Total	**150 985**	**263 826**	**150 985**		**263 826**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		263 826	150 985		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 309 447 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 141	49 141		
Dettes fiscales et sociales	205 882	205 882		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 081	22 081		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	32 343	32 343		
Total	**309 447**	**309 447**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	22 119
Provision congés payés	26 120
Autres charges à payer	37 903
Charges sociales s/congés payés	11 490
Oragnismes sociaux charges à payer	660
Autres charges à payer	9 693
Total	**107 985**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	4 156		
Total	**4 156**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	32 343		
Total	**32 343**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Subvention Feder 201	*83 858*			*61 665*	*61 665*
Subvention Feder 201	*60 469*	*32 470*	*32 470*		
Subvention Région 20	*523 000*	*115 515*	*115 515*		
Subvention Région 20	*482 000*			*162 160*	*162 160*
Total	**1 149 327**	**147 985**	**147 985**	**223 825**	**223 825**

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	20 286
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**20 286**

Engagements de retraite

Une évaluation des engagements a été réalisée en retenant les critères suivants :
- Départ à la retraite à 65 ans,
- Formule légale de l'indemnité de départ à la retraite,
- Probabilité que le salarié soit présent au sein de l'effectif au moment de prendre sa retraite : 75 % si le salarié est âgé de plus de 50 ans, 50 % si l'âge du salarié est compris entre 40 et 50 ans, 25 % si l'âge est compris entre 30 et 40 ans et 10 % si le salarié est âgé de moins de 30 ans.

Sur la base de ces critères, l'indemnité de départ à la retraite a été évaluée à 20 286 € au 31 décembre 2011.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
CAUTION MARCHE PUBLIC	*17 025*
Autres engagements reçus	17 025
Legs nets à réaliser	
Total	17 025

HOLO 3

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES METHODES ET TECHNIQUES HOLOGRAPHIQUES ET CONNEXES

7, rue du Général Cassagnou - 68300 SAINT LOUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

AUDIT ALSACE

- S.A.S. au capital de 50.000 €
  325 204 774 RCS COLMAR
  SIRET 325 204 774 00021
  APE 6920Z

- EUROCENTRE 50
  50, avenue d'Alsace
  68027 COLMAR CEDEX
  Tél. 03 89 20 43 63 / Fax 03 89 20 43 64
  E-mail : auditalsace@eurocentre50.com

HOLO 3

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES METHODES ET TECHNIQUES HOLOGRAPHIQUES ET CONNEXES

7, rue du Général Cassagnou

68300 SAINT LOUIS

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil local et inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de HUNINGUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2011

(du 01.01.2011 au 31.12.2011)

Aux Membres de l'organe délibérant,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association HOLO 3 tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les modalités retenues et décrites dans la note intitulée « Autres éléments significatifs » de l'annexe concernant :

- l'évaluation de la production immobilisée à l'actif de votre association,
- les plans d'amortissements des prototypes et l'étalement des subventions obtenues pour ces investissements.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre association enregistre des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement tels que mentionnés en notes de l'annexe intitulées « Règles générales » et « Subventions d'exploitation ». Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des fonds dédiés s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les fonds restant à engager en fin d'exercice, ainsi que sur l'examen des dossiers concernés.

Nos travaux d'appréciation de ces estimations ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

COLMAR, le 18 mai 2012

Le Commissaire aux Comptes

AUDIT ALSACE

